

**DOSSIER DE  
PRESSE**

**indeiak 2022**

**27 janvier 2022**

**Gipuzkoako  
Foru Aldundia**  
Diputación Foral  
de Gipuzkoa



**ETORKIZUNA  
ORAIN**  
Es futuro



# Table des matières

<b>Une longue tradition de coopération</b> .....	4
<b>Donner la parole aux citoyens</b> .....	4
<b>Budget participatif commun</b> .....	4
<b>« Créer du lien entre les habitants »</b> .....	5
<b>A qui s'adresse le budget participatif ?</b> .....	5
<b>Comment déposer un projet ?</b> .....	5
<b>Après le dépôt, que deviennent les projets ?</b> .....	6
<b>Comment et quand se déroulera le vote ?</b> .....	6
<b>300 000 euros consacrés à ce budget participatif</b> .....	6
<b>Quelques exemples de projets éligibles</b> .....	7

# **Budget participatif transfrontalier**

## ***Pyrénées-Atlantiques-Diputación de Gipuzkoa***

*« Cette expérience inédite au niveau national reflète le lien si particulier qui unit nos deux territoires. »*

*Pour la première fois, les citoyens du 64 et de Gipuzkoa vont proposer et décider ensemble des projets qui les rapprocheront. »*

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental  
des Pyrénées-Atlantiques

*« Dans cet appel à propositions, la volonté politique et la détermination à relever le défi de la construction européenne au niveau régional ont été fondamentales. Nous avons su surmonter les différences administratives, procédurales et culturelles auxquelles sont confrontés les territoires transfrontaliers. »*

Markel Olano

Député général de Gipuzkoa

## Une longue tradition de coopération

Une longue tradition de coopération avec la Diputación de Gipuzkoa. Cela fera bientôt plus de seize ans que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Diputación mènent des projets ensemble.

Leurs engagements respectifs prennent la forme d'une convention de coopération pluriannuelle. Une nouvelle convention a été signée en 2021 lors d'une rencontre à Bayonne le 12 mars dernier.

## Donner la parole aux citoyens

Il existe une forte volonté des deux territoires de donner la parole aux citoyens, mais également d'encourager leurs idées et leurs initiatives, de leur donner une visibilité et un soutien.

**Côté 64**, le budget participatif s'inscrit dans le plan d'actions « Participation citoyenne », voté le 20 février 2020 par l'Assemblée départementale. Il est un des outils utilisés par la collectivité pour faire participer les citoyens à l'action publique départementale.

D'autres actions sont menées par ailleurs : constitution de groupes d'usagers, consultations menées sur différents projets, actions environnementales...

**Côté Gipuzkoa**, les administrés sont régulièrement associés aux projets que la Diputación mène (capsule Gipuzkoa Tiene Futuro, budgets participatifs, consultations diverses...). En témoigne leur page internet : <https://www.gipuzkoa.eus/es/web/partaidetza>

## Budget participatif commun

De ces deux réalités est née l'idée d'un **budget participatif commun**.

Il s'agit d'une expérience inédite au niveau national qui reflète le lien si particulier qui unit nos deux territoires.

Pour la première fois, les citoyens du 64 et de Gipuzkoa vont proposer et décider ensemble des projets qui les rapprocheront.

## « Créer du lien entre les habitants »

Les projets devront tous permettre de « **créer du lien entre les habitants du Gipuzkoa et les Pyrénées-Atlantiques** ».

En effet, grâce au partenariat qui lie nos deux collectivités, des initiatives concrètes ont vu le jour : les projets Ederbidea (structuration d'un itinéraire cyclable de 240 km reliant Bayonne-San Sebastian et Pampelune) ou Alert (pour lutter ensemble contre les risques naturels ainsi que ceux liés aux activités humaines) en sont de bons exemples.

Avec le budget participatif, l'ambition est d'aller plus loin car la coopération transfrontalière, c'est également le quotidien de centaines d'hommes et de femmes pour qui la frontière est une composante de leur vie familiale, professionnelle, sportive, culturelle...

## A qui s'adresse le budget participatif ?

Le dispositif s'adresse à tous ceux qui vivent la coopération transfrontalière mais aussi à tous ceux qui souhaiteront développer les relations entre les habitants des deux territoires en proposant des projets culturels, sportifs, environnementaux, sociaux.

## Comment déposer un projet ?

La phase de dépôt court du 27 janvier au 11 mars inclus.

Tout citoyen habitant dans les Pyrénées-Atlantiques ou en Gipuzkoa peut déposer son projet sur le site internet commun [www.gipuzkoa64.eu](http://www.gipuzkoa64.eu). Il décrit son projet **dans la langue de son choix** (français, espagnol ou basque).

Tous les porteurs de projet seront responsables de la réalisation de leur projet. En effet, il ne s'agit pas d'un simple appel à idées mais d'un budget participatif (appel à projets suivi d'une votation citoyenne).

A ce titre, pour les habitants du 64, il sera nécessaire d'identifier rapidement la structure associative qui pourra porter le projet financièrement. En effet, si la réglementation autorise la Diputación Forale de Gipuzkoa à verser des subventions à des personnes morales, ce n'est pas le cas en France où une personnalité juridique est indispensable.

En résumé, un habitant du 64 peut proposer un projet, mais s'il devient lauréat, il lui faudra avoir préalablement créé une association pour recevoir la subvention.

## **Après le dépôt, que deviennent les projets ?**

Les projets seront analysés par une commission technique. Celle-ci vérifiera la faisabilité des projets, leur plus-value transfrontalière, s'ils s'adressent ou pas aux jeunes, s'ils encouragent ou pas le plurilinguisme.

En fonction de ces critères, les projets recevront une note technique. Les élus du Conseil départemental et de la Diputación sélectionneront les projets les mieux notés afin qu'ils soient soumis au vote des citoyens.

## **Comment et quand se déroulera le vote ?**

Le vote se déroulera du 21 mai au 17 juin inclus. Il se passera exclusivement sur internet, toujours sur le site [www.gipuzkoa64.eu](http://www.gipuzkoa64.eu)

Une seule liste de projets transfrontaliers sera établie.

La liste des projets sélectionnés (déposés en France ou en Espagne) sera présentée et **les citoyens voteront pour trois projets transfrontaliers.**

Les habitants du 64 et de Gipuzkoa voteront et décideront ensemble. **Ce sont eux qui choisiront les projets** qu'ils trouvent les plus intéressants, les plus méritants, les plus « créateurs de lien entre les habitants des deux territoires ». Ils pourront choisir des projets déposés en France ou en Espagne.

## **300 000 euros consacrés à ce budget participatif**

L'enveloppe consacrée au dispositif est de 300 000 € (150 000 € du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et 150 000 € de la Diputación Forale de Gipuzkoa).

Chaque territoire financera autant de lauréats que son enveloppe le permet. Les subventions ne pouvant dépasser 20 000 €, il y aura donc a minima sept lauréats côté Pyrénées-Atlantiques. Davantage si les projets sont moins coûteux...

Une fois les lauréats désignés, des conventions seront signées entre eux et la collectivité compétente sur leur territoire (le Département des Pyrénées-Atlantiques ou la Diputación).

Il s'agira ensuite de réaliser les projets dans un délai de 18 mois afin que très vite, les habitants voient les idées se concrétiser.

## **Quelques exemples de projets éligibles**

- Création d'une exposition itinérante à travers le 64 et Gipuzkoa
- Organisation d'un évènement sportif transfrontalier
- Rencontre entre des enfants des deux territoires pour un projet environnemental
- Création d'un site internet pour favoriser l'emploi ou faciliter les mobilités